

LA RECONNAISSANCE DE LA MALTRAITANCE

PAR QUI:

Relations conjugales, familiales, amicales...

Prestation de soins ou d'aide domestiques, services professionnels/financiers...

Relations contractuelles et d'affaires...

OÙ:

À domicile, en résidence, en CHSLD et milieux fréquentés par les aînés

DE PLUS:

Les personnes atteintes de trouble cognitif sont plus à risque de se retrouver dans une situation de maltraitance. L'entourage de ces personnes utilise le fait qu'ils sont «vulnérables» et plus facile à berner.

TYPES DE MALTRAITANCE:

Maltraitance physique: Bousculade, coup, brûlure, alimentation forcée, administration inadéquate de la médication, privation des conditions de confort ou de sécurité, pas d'assistance pour l'hygiène, l'habillement et la médication, etc.

Maltraitance psychologique: Chantage, manipulation, insulte, surveillance exagérée, rejet, indifférence, etc.

Maltraitance sexuelle: Propos ou attitudes suggestifs, blague ou insulte à connotation sexuelle, attouchement non-désirés, relation sexuelle imposée, privation d'intimité, déni de l'orientation sexuelle, etc...

Maltraitance matérielle ou financière: Pression pour modifier le testament, transaction bancaire sans consentement, détournement de fond, signature faite sous pression, ne pas gérer les biens de la personne dans son intérêt, etc...

Maltraitance organisationnelle: Soins et services inadaptés, absence de directive, mauvaise compréhension du personnel, formation inadéquate du personnel, etc...

L'âgisme: Discrimination en raison de l'âge, attitude hostiles/négative, préjugés, infantilisation, accessibilité réduite, etc...

RESSOURCES

**Ligne Aide Abus
Aînés
1-888-489-2287**

**Info-Social
811
Conseil et
Référencement**

**-Commission locale
aux plaintes et à la
qualité des services
-Commission des
droits de la personne
et des droits de la
jeunesse**



AQDR

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES **DROITS**
DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES